



H2O
Asset Management

Politique de prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives

Juin 2022

En application :

- De l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR ») ;
- De l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

1. A propos de H2O Asset Management (H2O)

H2O Asset Management (H2O) est une société de gestion global macro lancée en août 2010. La société fonctionne avec une plateforme de gestion des investissements entièrement intégrée et dispose de bureaux à Londres (H2O AM LLP), Monaco (H2O Monaco), Genève (H2O AM Switzerland), Singapour (H2O AM Asia) et Paris (H2O AM Europe).

En prévision du dénouement progressif et ordonné du partenariat avec Natixis IM mis en œuvre à partir de mars 2022, H2O avait renforcé ces derniers mois son équipe Relations Investisseurs. Celle-ci assume pleinement les activités de distribution, de communication, de service à la clientèle et de marketing.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement d'H2O est basée sur une approche « top-down », et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des marchés.

La philosophie d'investissement d'H2O repose sur la conviction que la diversification des valeurs est la source d'alpha la plus stable et la plus robuste au fil du temps. Nous pensons qu'une approche descendante à long terme, axée sur les équilibres de marché, offre la plus grande valeur en termes de risque et de performance.

Une diversification totale, non seulement à travers les classes d'actifs et les marchés, mais aussi par horizon d'investissement et par expertise du gestionnaire, rend cette performance plus robuste.

En conséquence, H2O affiche un style de gestion clairement « Value » sur cette conviction que, lorsqu'on investit sur les marchés financiers mondiaux, seule la valorisation compte, du moment que sa recherche est soutenue par une construction de portefeuille efficace (diversification) à un horizon d'investissement approprié.

Nos valeurs

Philosophie

Une approche à long terme, top down, principalement en valeur relative.

La perception du marché par les investisseurs et les biais de gestion constituent une source de performance robuste.

Style

Des décisions d'investissement discrétionnaires, agrémentées d'une solide ingénierie.

Stratégies long/short déterminées par l'analyse de facteurs de marché.

Processus

Focus sur la construction de portefeuille : diversification par horizon, classes d'actifs et instruments.

Cohérence entre l'établissement des vues, l'allocation de risques et l'attribution de performance.

2. Notre politique de prise en compte des risques de durabilité

Risque de durabilité : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement.

Notre politique relative aux risques en matière de durabilité est rendue publique en l'application de l'article 3 du règlement SFDR.

Les risques de durabilité sont pris en compte à travers deux axes :

- Notre politique d'exclusions ;
- Notre politique de vote.

Exclusions sur l'ensemble des portefeuilles (Organismes de placement collectif – OPC et mandats)

La prise en compte des risques de durabilité se fait par le biais d'exclusions systématiques basées sur la réglementation en vigueur, les secteurs et les pays faisant l'objet de sanctions internationales et, dans le cas des mandats, sur les demandes spécifiques des clients.

En outre, H2O impose un contrôle supplémentaire et l'approbation de la Conformité pour tout investissement lié à des émetteurs basés dans des pays identifiés comme étant « à risque élevé » d'un point de vue lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme. Ceci inclut notamment mais pas exclusivement les pays considérés par le Groupe d'action financière - GAFI - comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les listes de l'Union européenne de pays à haut risque et de juridictions non-coopératives à des fins fiscales, etc.). Cette approche est cohérente avec l'approche basée sur le risque définie dans la directive européenne AML¹.

H2O exclut également tous les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions, en cohérence avec les conventions d'Oslo² et d'Ottawa³.

Enfin, H2O est en mesure d'intégrer des listes d'exclusions dans les portefeuilles sous mandat de clients, à la demande de ces derniers. À l'heure actuelle, H2O gère déjà des listes d'exclusion pour un certain nombre de mandats.

Afin de continuer à renforcer sa stratégie durable, H2O étudie l'exclusion sur l'ensemble de sa gamme d'OPC d'autres secteurs posant des risques en matière de durabilité, tels que le tabac et plus largement les armements non conventionnels (armes chimiques, biologiques).

Comme mentionné ci-dessus, l'approche d'investissement de H2O est « top-down » et global macro, avec la majorité des positions prises par le biais de contrats dérivés tels que les contrats à terme. Ainsi, les principaux critères utilisés lors de la prise de décisions d'investissement

¹ Directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) no 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission.

² Convention sur les armes à sous-munitions, 30 mai 2008

³ Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, 3 décembre 1997

concernent les thèmes macroéconomiques, les données de marché et les considérations générales de risque des actifs, plutôt qu'une analyse « *bottom-up* » de sociétés et de secteurs individuels. À l'heure actuelle, H2O n'intègre pas de critères ESG dans la gestion de l'ensemble de sa gamme d'OPC. Cependant, H2O explore actuellement les approches possibles pour la prise en compte systématique de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans ses futures décisions d'investissement.

L'approche décrite ci-dessus pourra donc être amenée à évoluer.

Politique de vote

Lorsque les OPC investissent dans des actions individuelles (« *single stock* »), H2O s'engage à s'impliquer dans les questions de durabilité (structure et indépendance du Conseil d'administration, diversité au sein du conseil d'administration, séparation des fonctions de président et directeur général, droit des actionnaires, pratiques comptables, transparence...) auprès de la direction des sociétés en exerçant ses droits de vote par procuration. H2O a donc mis en place un processus permettant d'utiliser les services proposés par un prestataire dans ses considérations de vote par procuration. Notre politique de vote est accessible [ici](#).

3. La prise en compte des principales incidences négatives ('PAI') en matière de durabilité

Incidence négative en matière de durabilité : incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption).

Actuellement, H2O Asset Management ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité de ses actifs (Article 4, SFDR). Comme mentionné ci-dessus, la majorité des positions dans les portefeuilles gérés par H2O sont prises par le biais de contrats dérivés. Toutefois, nous étudions la possibilité d'intégrer de tels critères. Dans une démarche d'amélioration progressive et de transparence, cette politique peut ainsi être amenée à être révisée afin de prendre en compte l'évolution des objectifs d'H2O.